
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1986-1987

13 NOVEMBRE 1986

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1987 — Partie Dotation**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'année 1982, le budget des dépenses de la Région Wallonne fait l'objet de deux décrets distincts. L'un concerne la dotation au Conseil Régional Wallon, l'autre les dépenses du Ministère de la Région Wallonne.

La dotation est fixée comme suit:

Dotation 1986	F	106.800.000
Croissance de la dotation 87/86: 1,5 %	F +	1.600.000
		<hr/>
		108.400.000

L'Exécutif Régional Wallon a élaboré le projet de décret en se conformant aux indications fournies par le Bureau du Conseil.

Bruxelles, le 13 novembre 1986.

Le Ministre-Président de l'Exécutif Régional Wallon,
chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures,
des Affaires générales et du Personnel,

M. WATHELET

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi
et des Classes moyennes pour la Région Wallonne,

A. DECLÉTY

Le Ministre du Logement et de la Tutelle,
pour la Région Wallonne,

A. DALEM

Le Ministre du Budget, des Finances
et des Travaux subsidiés pour la Région Wallonne,

Ch. AUBECQ

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire,
de la Vie rurale et de l'Eau pour la Région Wallonne,

A. LIÉNARD

Le Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture
pour la Région Wallonne,

D. DUCARME

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1987 — Partie Dotation

L'Exécutif Régional Wallon présente au Conseil Régional Wallon le projet de décret dont la teneur suit:

Article 1^{er}

Il est ouvert pour les dépenses du Conseil Régional Wallon afférentes à l'année budgétaire 1987, des crédits s'élevant au montant ci-après (en millions de francs):

TITRE I

Dépenses courantes

SECTION 01.

Article 01.01: Dotation au Conseil Régional Wallon 108,4

Article 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 13 novembre 1986.

Le Ministre-Président de l'Exécutif Régional Wallon,
chargé des Technologies nouvelles, des Relations extérieures,
des Affaires générales et du Personnel,

M. WATHELET

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi
et des Classes moyennes pour la Région Wallonne,

A. DECLÉTY

Le Ministre du Logement et de la Tutelle,
pour la Région Wallonne,

A. DALEM

Le Ministre du Budget, des Finances
et des Travaux subsidiés pour la Région Wallonne,

Ch. AUBECQ

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire,
de la Vie rurale et de l'Eau pour la Région Wallonne,

A. LIÉNARD

Le Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture
pour la Région Wallonne,

D. DUCARME